



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 80341

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par certaines communes dans le cadre de la répartition de la dotation de solidarité rurale cible. En effet, celle-ci vient, en complément des fractions « bourg-centre » et « péréquation », aider au maintien de la vie sociale dans les communes rurales les plus défavorisées et dont les ressources fiscales sont insuffisantes. Cependant, de nombreuses communes se retrouvent dans des sérieuses difficultés budgétaires en cas de réduction voire de suppression des dites dotations d'une année sur l'autre. Il lui demande donc si, à l'image des fractions « bourg-centre » et « péréquation », il envisage de mettre en place une garantie de sortie et/ou d'évolution annuelle pour la fraction « cible », consistant en une prolongation transitoire et minorée du montant perçu jusqu'alors.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80341

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4063

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)